Image not found or type unknown

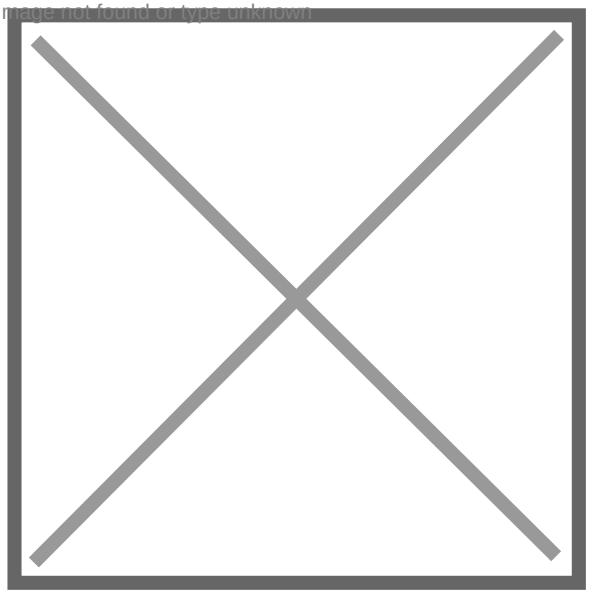

Paternité et droit de visite

Par **sasa**, le **18/02/2011** à **12:49**

Bonjour,
j'ai un bébé qui va bientot avoir 1 an et que son pére n'a pas reconnu il ne s'en occupe pa sauf une fois tout les 3 mois il se rapelle quil a un bébé avec moi.j'aimerais l'obliger a le reconnaitre et quil paye une pension alimentaire, sauf que j'ai peur que son pere ai des droits d'hebergements,je ne m'opposerais pa a ce quil voie notre enfant ni quil passe des weekends avec lui mais je ne veut pas que mon enfant aille chez son pére(qui vit encore chez ses parents)car j'ai peur que sa famille s'en prenne a mon fils pasque sa famille deteste cet enfant,ils m'ont deja agressé physiquement meme quand j'était enceinte de 8 mois et 2 semaines apres mon accouchement par cesarienne et verbalement se meme en presence de mon ex car l'une des soeurs de mon ex vit dans le meme immeuble que moi,elle son mari et ses enfants poussent toujours la porte d'entrée contre la poussette et sa fille de 14 ans que mon ex a eu d'une precedente union deteste plus que tout mon bébé, sa fille a ordonner a mon ex de faire un choix et que se choix il devai le faire pour elle et non pour notre bébé et il a obéit a sa fille.c'est pour sa que je demande conseil parce que j'ai peur pour la vie de mon fils si un juge lui donne le droit d'hebergement

Par **Marion2**, le **18/02/2011** à **13:52**

Il faudrait savoir si vous souhaitez que le père reconnaissance votre enfant ou non !
Si la reconnaissance a lieu après les 1 an de l'enfant, le père n'a pas l'autorité parentale.

Contactez un avocat si vous souhaitez effectuer les démarches afin qu'il soit reconnu comme le père de votre bébé et percevoir une pension alimentaire ou des subsides.

Par **sasa**, le **18/02/2011** à **14:05**

oui je souhaiterai que le pére le reconnaisse,mais vu que mon ex vit chez ses parents et vu la dangerosité de sa famille est ce que un juge accordera un droit a mon ex de prendre notre bébé chez lui(chez ses parents)?pasque c'est sa que j'ai peur

Par **Marion2**, le **18/02/2011** à **14:15**

Chaque chose en son temps.

D'abord la reconnaissance et s'il refuse, prenez un avocat et ensuite vous faites en requête au Juge aux Affaires Familiales.
Vous pourrez demander à ce qu'il voit votre enfant en votre présence.

Une autre solution si vous souhaitez être tranquille, restez comme vous êtes, tant qu'il n'a pas reconnu l'enfant il n'a aucun droit sur lui.

Pour une pension alimentaire, voyez avec la CAF, vous aurez droit à l'ASF, puisque le père n'a pas reconnu l'enfant.

Par **sasa**, le **18/02/2011** à **14:19**

merci marion de m'avoir repondu

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **15:40**

Il vous faut choisir : soit vous voulez qu'il reconnaisse l'enfant et il aura FORCEMENT les droits d'un père dont les droits d'hébergement, la possibilité de demander la résidence alternée, voire la résidence exclusive, soit vous laissez tomber, vous déménagez et vous ne prenez plus contact avec lui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés